

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 2

Artikel: La maîtresse d'éducation physique et de sports

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le monde du travail

Le rôle de la Femme dans la Famille

« La conception que l'homme et la femme se font de leur rôle dans la famille, tel est le titre d'une enquête réalisée en Suisse et dont les résultats ne sont pas encore dévoilés au public. Mais ils l'auront, j'en suis sûre, un certain retentissement... »

Membres de la Commission suisse de l'Unesco, Mmes Marie Boehlen et Perle Bugnion-Secrétan, qui assistent à l'élaboration du programme de l'Unesco pour la promotion des femmes, eurent l'idée d'aller chercher ce qu'il en était pour les femmes suisses. Pourquoi n'avaient-elles, à l'époque, pas le droit de vote ? Comment vivaient-elles ? Quel rôle pensaient-elles devoir jouer ? Combien d'entre elles travaillaient, et pourquoi ? Ainsi fut mise sur pied cette enquête, plus large dans sa conception que celle du Marché commun, axée sur le travail de la femme.

Avant d'en savoir plus long — en mars, peut-être — apprenez que la vie de la femme suisse est prédestinée. Conditionnée par sa situation géographique, économique et sociale, elle se fait une conception de son rôle très, très traditionnelle. On l'a élevée ainsi, elle élève sa fille de même qui, à son tour... Il faudrait donc que les choses changent. Mais voyons d'un peu plus près ce que Mme Perle Bugnion a bien voulu nous dire de l'enquête.

Réalisée techniquement par l'Institut social de l'Université de Zurich, elle a donné naissance à un rapport de 500 pages, résumé en une brochure de 50 pages que Mme Bugnion est en train de traduire en français. Rapport et brochure seront très prochainement disponibles. Leur importance a d'ores et déjà semblé assez grande au Conseil fédéral pour qu'il décide de les soumettre à la procédure de consultation préalable.

La Suisse en quatre zones

L'un des intérêts de cette enquête, c'est de ne pas subdiviser la Suisse selon les ethnies mais selon quatre « contextes » :

- zones urbaines des cantons développés ;
- zones rurales des cantons développés ;
- villes des cantons sous-développés ;
- zones rurales des cantons sous-développés.

Entre ces différents milieux, des différences profondes, sensibles particulièrement pour les femmes. Pensé, par exemple, à l'instruction. La jeune fille sans ressources de la ville de Zurich — ou de Genève, Lausanne, etc. — aura plus de chance de bénéficier d'une instruction qu'une autre d'un milieu même plus aisé, dans une zone rurale. Il n'en va pas forcément

de même pour les garçons dont on accepte plus facilement qu'ils « s'exilent » dans une ville, achever leur formation.

On s'aperçoit ainsi que les vies de femmes bâloises et lausannoises se ressemblent plus que celles d'une Lausannoise et d'une habitante du Gros-Vaud.

Le rôle de la femme

La conception que l'homme et la femme se font du rôle de cette dernière, en Suisse, implique une discrimination manifeste à l'égard de la femme. Pour Mme Bugnion : « Il est clair que toute l'éducation de la femme, tant familiale que scolaire, le

moule pour rester dans son rôle de femme. Aux hommes, toutes les activités extérieures, à la femme, la maison. C'est encore plus sensible dans les milieux sociaux-économiques défavorisés.

La grande majorité des femmes de notre pays qui travaillent le font par nécessité. Chez les femmes comme chez les hommes existe un fort préjugé contre les femmes qui travaillent. Les hommes le ressentent avant tout comme une atteinte à leur prestige. Mme Bugnion-Secrétan le déplore :

« C'est ainsi que l'on en arrive à la situation absurde où l'on voit des femmes surchargées parce qu'elles doivent travailler et continuer néanmoins à remplir leur rôle traditionnel (ménage, éducation, etc.) alors que d'autres ont des capacités parfaitement sous-employées une fois que leurs enfants sont hors de la coquille.

La proportion des femmes qui travaillent à ce moment-là est très faible. Il y a là une grande déperdition de valeur économique, une absence d'utilisation du potentiel culturel, politique et professionnel de la femme.

C'est d'ailleurs pour cela que l'Unesco tente de hâter la promotion de la femme dans les pays en voie de développement.

L'éducation

— Sur le plan de l'éducation en général, la Suisse est scandalusement en retard sur le reste de l'Europe. Quant au pourcentage d'étudiantes dans ses universités, elle arrive tout en queue, ne réussissant à précéder que le Portugal et l'Albanie !

Il faut une certaine dose d'agressivité pour arriver à quelque chose dans la vie. Or, toute l'éducation des filles tend à diminuer cette agressivité.

De plus, la vie de la femme comprend une période qui lui est propre, la période de maternité. Il faudrait l'éduquer à cette vie en trois cycles : carrière — interruption de maternité — reprise de la carrière ; prévoir un recyclage pour la réintégration professionnelle.

Pourquoi cette enquête

— Nous aimerions, par cette enquête, provoquer un changement dans la conception que la femme se fait de son rôle. Nous voudrions parvenir à des interventions dans les domaines de l'éducation, des équipements sociaux pour les jeunes enfants, des aménagements du travail à mi-temps, notamment pour cela, nous espérons beaucoup du Congrès de 1975.

Martine Chenou

UNE TRÈS JEUNE MAÎTRESSE DE GYM...



Mlle Danielle Hug, 21 ans, prépare son brevet fédéral de maîtresse d'éducation physique et de sports, mais elle enseigne déjà dans une école privée de filles.

— Trouve-t-on facilement un poste comme le vôtre dans les écoles officielles ?

— Cela dépend des cantons. Dans le canton de Vaud, par exemple, il y a des places disponibles, mais, hélas, en Valais, d'où je viens, tout est saturé !

— Est-ce le seul problème de cette profession ?

— A mon avis, il y en a un autre : la maîtresse d'éducation physique et de sports ne saurait avoir sa place dans une école de garçons.

— Et pourtant, n'a-t-on pas réalisé, à notre époque, que la femme peut être l'égale de l'homme sur tous les plans et qu'il n'y a plus de métier essentiellement féminin ou destiné à être exercé uniquement dans un univers de femmes ?

— Cependant, je vous dis mon opinion sur ce point — et je vous en parle en connaissance de cause — puisque j'ai enseigné à des garçons. Tout ce qui les intéresse, c'est le football... Non, croyez-moi, je préfère de beaucoup enseigner à des filles.

— Et comment les maîtres de gymnastique et de sport réagissent-ils à votre égard ? Vous considèrent-ils comme leur égale ?

— A vrai dire, je ne saurais pas vous répondre vu que je n'ai pas encore eu

l'occasion de me mesurer à eux professionnellement.

— Qu'est-ce qui vous a attirée dans ce métier ?

— J'adore le sport et j'ai énormément de plaisir à faire ressentir aux enfants ce que je ressens moi-même : cet enthousiasme pour le ski, le patinage, la natation et l'athlétisme, sports que je pratique depuis l'âge le plus tendre.

— Pensez-vous quitter l'école privée pour les écoles officielles quand vous aurez votre brevet ?

— Je ne puis encore le dire, mais je sais que je n'aurai aucun problème en ce qui concerne les écoles de la ville. En revanche, si j'avais fait mes études à Macolin, je serais obligée de rester dans l'enseignement privé.

— Et pourquoi cela ?

— Je n'ai moi-même jamais compris cette discrimination. Ainsi, même si un maître ou une maîtresse est très doué et très pédagogue, il n'est pas accepté par les sphères officielles s'il vient de Macolin. Et pourtant, l'enseignement de Macolin est excellent.

— En général, le métier est-il bien payé ?

— Dans les écoles privées, le salaire est évidemment inférieur à celui des écoles officielles, d'autant plus que les premières ne reçoivent pas de subventions. Mais les traitements varient même au sein des écoles de la ville. C'est ainsi que les maîtres et maîtresses d'éducation physique et de sports reçoivent moins dans les sections primaires qu'au secondaire.

— Pouvez-vous citer un chiffre ?

— Je crois que cela peut aller jusqu'à 16, 18 ou 20 fr. l'heure. C'est beaucoup pour une personne célibataire, donc sans charges de famille.

— Il est vrai que vous êtes célibataire...

— Oui, mais je vais me marier sous peu.

— Continuerez-vous à exercer votre métier malgré tout ?

— Bien sûr ! En tout cas encore deux à trois ans.

— Donnez-vous des cours toute la journée ?

— J'ai quatorze heures de cours par semaine, mais je trouve que, pour une femme, c'est bien suffisant, d'autant plus que je dois m'entraîner pour mon brevet à côté de mon travail d'enseignement.

— Vous n'assurez donc pas, actuellement, un horaire complet ?

— L'horaire complet compte de 28 à 32 heures hebdomadaires. C'est un horaire d'homme. Aucune femme de ma connaissance n'en fait autant... Ah ! oui, à une seule exception près : mon amie valaisanne qui, elle, travaille à plein temps ou presque, c'est-à-dire vingt heures par semaine, parce qu'elle inclut dans ces heures des cours de rythmique et de natation.

— Les heures de sports sont-elles comprises dans vos quatorze heures de cours ?

— Hélas non. Je n'enseigne actuellement que la gymnastique. D'ailleurs, à l'école où je travaille, les classes n'ont qu'une heure par semaine d'éducation physique, excepté deux classes, qui ont deux heures. C'est avec ces dernières que j'avais voulu faire le parcours Vita, mais tout est tombé à l'eau parce que la direction trouvait qu'on perdait beaucoup trop de temps avec les déplacements sur le terrain. Alors je m'attache à donner à mes élèves au moins une certaine éducation physique et un bon maintien, et à leur inculquer une bonne dose d'enthousiasme par des jeux collectifs entraînants ou dans le cadre des camps de ski. Parce qu'une heure de gymnastique dans une semaine, qu'est-ce que c'est ? Rien du tout !

J. P.

La maîtresse d'éducation physique et de sports

APTITUDES REQUISES

Bonne santé, souplesse et force physique. Aptitudes pédagogiques, psychologiques et sociales ; sens des responsabilités ; dynamisme ; bonne résistance physique et nerveuse, bonne élocution. Etre familiarisée avec toutes les disciplines de l'éducation physique et s'être formée dans une ou deux spécialités (ski, natation, athlétisme, danse, par exemple).

MOYENS DE FORMATION

Titre fédéral : Pour obtenir le brevet fédéral de gymnastique, il faut posséder un certificat de maturité reconnu valable (le diplôme de culture générale du gymnase n'est pas reconnu) ou le brevet de l'Ecole Normale et avoir suivi durant deux ans les cours pour la formation des maîtres et maîtresses de gymnastique et de sport organisés par l'Université de Lausanne (le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires). Formation compatible avec une activité d'institutrice.

Diplôme de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin (préparation en deux ans)

Il n'est pas reconnu pour l'enseignement dans les établissements officiels. Il peut servir dans l'enseignement privé : maîtresse de sports indépendante, dans des clubs, des stations touristiques, entraîneuse sportive, etc. Les candidates sans baccalauréat peuvent préparer le diplôme de Macolin (âge minimum : 18 ans).

Lieu de travail :

halle de gymnastique ; nature ; terrain de sports aménagé ; piscine ; piste de course, de ski, patinoire, etc.

A choix :

Diplôme fédéral No 1 pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles moyennes (primaires et secondaires), 1er degré, pour les élèves jusqu'à 16 ans, ou diplôme fédéral No 2 pour l'enseignement des sports dans les écoles supérieures (gymnase, technicum, université, écoles professionnelles, 2e degré de l'enseignement).

Elle est spécialisée dans cet enseignement dans des classes de différents niveaux : primaire, secondaire, gymnasiaux ou universitaires, ou dans des écoles diverses, officielles et privées.

PROGRAMME DE FORMATION :

La future maîtresse d'éducation physique et de sports se familiarisera avec l'équipement d'une halle de gymnastique (barres parallèles, pouds, haltères, cordes lisses ou à nœuds, cheval d'arçon, barres pour le saut, tapis de sol, etc.). Son rôle futur étant d'améliorer la condition physique de ses élèves par la pratique de la gymnastique, des sports et des jeux, elle devra savoir enseigner des exercices physiques avec ou sans matériel, organiser, diriger, enseigner et arbitrer des jeux comme le basketball, par exemple, enseigner les éléments, les techniques de certains sports, comme la natation, le ski, le patinage, etc., aider individuellement les élèves à améliorer leur technique ou leurs performances et les préparer à certaines épreuves sportives, prendre la responsabilité de cours organisés par des sociétés ou des cantons, être entraîneuse d'un club privé et connaître une spécialité à fond : athlétisme, ski, sauvetage, courses d'orientation, danse, rythmique, ou autre.

Le programme d'enseignement est contenu dans les manuels fédéraux pour l'enseignement de la gymnastique scolaire, mais la matière d'enseignement et la répartition par degré relèvent des compétences de la Commission fédérale de gymnastique et de sport. Le programme d'enseignement appliqué variera selon l'âge et le développement physique des élèves et selon les classes dont la maîtresse d'éducation physique et de sports aura la charge.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande :

Régulière dans certains cantons (Vaud, par exemple).

L'offre :

Un métier sain, qui vous garde en forme toute la vie et qui procure aussi la joie de travailler dans une constante atmosphère de jeunesse et d'enthousiasme.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires :

En général celui des écoles et collèges.

Congés :

Congés scolaires.

Traitement :

Dépend des écoles et des degrés (primaire, secondaire ou supérieur). Il faut compter entre 16 et 20 francs l'heure, environ.

Une des sources :

Orientation professionnelle, Lausanne.